

Concours d'adjoint de direction

Approche méthodologique de l'épreuve d'Étude de dossier (durée : 4h00 – coefficient 3)

Le dossier remis aux candidats est constitué de documents, dont certains en anglais, se rapportant au sujet donné. Le dossier est construit de telle sorte que les candidats n'ont pas à être familiers au préalable du thème choisi.

L'énoncé se présente sous la forme d'une problématique à laquelle est associée une série de 4 à 6 questions.

Il s'agit pour les candidats de répondre à chacune de ces questions en s'appuyant sur les éléments mis à leur disposition dans le dossier.

Cette épreuve requiert rigueur, objectivité et précision dans les réponses qui reprennent les idées évoquées dans le dossier. L'opinion des candidats n'apparaît pas, sauf si elle est expressément demandée.

Il est recommandé aux candidats, dans un premier temps, d'analyser le dossier au vu des questions qui leur sont posées et à relever les idées pertinentes dont ils auront besoin pour les réponses. Deux écueils sont à éviter : être trop sélectif ou, au contraire, effectuer un relevé trop étoffé (répondre à une question ne consiste pas à recopier des extraits du dossier). Les candidats auront à exprimer de manière personnelle les idées essentielles qu'ils souhaitent reprendre dans leurs réponses.

Ces réponses doivent être rédigées de façon claire et facilement compréhensible.